

Sessions thématiques

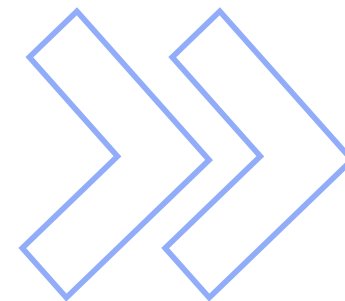
Modules complémentaires 2026





Sommaire

Modules complémentaires 2026



FAMILLE ET PATRIMOINE

Les liquidations de successions complexes	Formation complète	p.3
Audit patrimonial	Formation complète	p.4
Régimes matrimoniaux et successions dans un contexte international autour de cas pratiques		p.5

ENTREPRISE

Les clefs pour choisir entre cession de fonds et cession de titres		p.6
Pactes d'associés et pactes d'actionnaires : stratégie, rédaction et sécurisation		p.7

INGÉNIERIE NOTARIALE

Régime social des dirigeants d'entreprise (matin) - Audit	Formation reportée	p.8
Ingénierie notariale et régimes matrimoniaux	Formation complète	p.9

EUROPE ET INTERNATIONAL

Actualités et problèmes récurrents en pratique notariale internationale		p.10
Conventions fiscales internationales : applications pratiques en successions et donations		p.11

PERSONNES PUBLIQUES

Actualités personnes publiques		p.12
Projets privés sur le domaine public et privé des personnes publiques		p.13

RURAL

Fiscalité en matière agricole	Formation complète	p.14
Les spécificités juridiques de l'entreprise viticole		p.15

Les liquidations de successions complexes

Formation complète

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les difficultés civiles en cas de liquidations complexes
- Acquérir les réflexes pour analyser le règlement successoral dans son ensemble
- Maîtriser les dernières actualités législatives et jurisprudentielles
- Informer les clients sur toutes ces conséquences et adapter son conseil à la situation globale

PÉDAGOGIE

Alex TANI,

Maître de conférences à l'Université de Lorraine

PROGRAMME

I. Liquidation et legs universel

II. Liquidation et faculté de cantonnement

III. Liquidation et clauses de rapport

IV. Liquidation et droits du conjoint survivant

V. Liquidation et avantage matrimonial

VI. Liquidation et legs en usufruit au partenaire ou au concubin

VII. Liquidation et donation-partage

DATE ET HORAIRES

Mercredi 18 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.



Audit patrimonial



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Structurer la phase de découverte
- Réaliser l'analyse patrimoniale globale
- Construire des préconisations opérationnelles
- Sécuriser la démarche par l'interprofessionnalité

PROGRAMME

I. Conduire l'audit patrimonial : cadrage, objectifs, collecte

- Cadrage de la mission et des attentes
- Check-list de recueil : situation familiale et civile, situation pro, patrimoine privé/pro, budget familial, risques et vulnérabilités
- Qualification des parties prenantes et des conseils déjà en place

II. Diagnostiquer : contenu / contenant, stocks / flux, pouvoirs

- Lecture "contenu" (patrimoine possédé)
- Lecture "contenant" (modes de détention)
- Mise en évidence des points forts / points faibles

III. Préconiser et mettre en œuvre : arbitrages, conventions, décisions

- Passer de l'analyse aux préconisations
- "Boîte à outils" des décisions (cadre de vie, niveau de vie, transmission, etc.)
- Plan d'actions (prioriser, séquencer, préparer la mise en œuvre)

PÉDAGOGIE

Ninon MANARANCHE,

Conseillère en gestion de patrimoine -
Family office et Formatrice AUREP

IV. Travailler en interprofessionnalité : sécuriser le dossier et la mise en œuvre

- Cartographie des acteurs et de leurs apports
- Bonnes pratiques



DATE ET HORAIRES

Judi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Régimes matrimoniaux et successions dans un contexte international autour de cas pratiques

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser le contexte international pour pouvoir apporter aux clients de l'étude une aide juridique et technique dans leurs choix patrimoniaux
- Identifier les éléments d'extranéité pertinents
- Acquérir des réflexes sur les textes applicables
- Mettre en œuvre les notions apprises en fonction des pays concernés
- Régler des successions internationales ouvertes et envisager des planifications successorales

PÉDAGOGIE

Marjorie DEVISME,

Directrice du Centre notarial de droit européen,
Docteur en Droit

PROGRAMME

I. Les régimes matrimoniaux dans un contexte international

- La détermination du régime matrimonial à défaut de contrat de mariage *Cas pratique franco-japonais*
- L'intérêt d'établir un contrat de mariage dans un contexte international
- Le changement volontaire de loi applicable et de régime matrimonial *Cas pratique franco-ivoirien*
- La mutabilité automatique *Cas pratique sur les trois hypothèses*

- L'option prise pour un régime matrimonial dans l'acte de célébration du mariage *Cas pratique franco-italien*

II. Les successions internationales

- La détermination de la résidence habituelle *Cas pratique franco-portugais*
- Le mécanisme du renvoi selon le Règlement « successions »
- L'intervention de l'ordre public international français *Cas pratique franco-marocain*

- Comment procéder à la désignation de loi ? Quelles sont les limites à cette désignation ? *Cas pratique franco-suisse*
- Le nouvel article 913-3 du Code civil français *Cas pratique franco-canadien*
- Quels sont les outils de transmission à conseiller ? *Cas pratiques franco-italien et franco-allemand*

DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit patrimonial de la famille.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Les clefs pour choisir entre cession de fonds et cession de titres



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les étapes de la cession de fonds de commerce
- Maîtriser les étapes de la cession de titres (parts sociales et actions)
- Identifier les principaux points de vigilance sur le plan patrimonial, rédactionnel et fiscal
- Intégrer les apports des jurisprudences récentes en matière de cession de titres sociaux dans les rédactions d'actes

PÉDAGOGIE

Sandrine TISSEYRE,
Professeur agrégée de droit privé

PROGRAMME

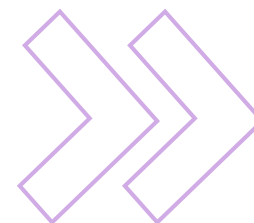
I. La cession de fonds de commerce

- Étapes de réalisation (vérifications préalables, consentement, clauses, opposabilité)
- Points de vigilance

II. La cession de titres sociaux :

- Étapes de réalisation (étapes préalables, consentement, clauses, opposabilité)
- Points de vigilance

III. La garantie de passif



DATE ET HORAIRES

Jeudi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Pactes d'associés et pactes d'actionnaires : stratégie, rédaction et sécurisation



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Apprécier l'intérêt et les limites des pactes d'associés pour conseiller les clients
- Consolider l'expertise quant aux principales clauses usuelles des pactes d'associés
- Renforcer l'expertise en matière de clauses « ciblées »
- Élaborer et adapter des « modèles » de clauses pour optimiser la rédaction des actes

PÉDAGOGIE

Sandrine TISSEYRE,
Professeur agrégée de droit privé

PROGRAMME

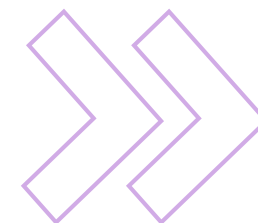
I. Pactes d'associés et clauses statutaires : atouts et limites

II. Les clauses usuelles des pactes d'associés : structurer la relation entre associés

- Gestion de la durée
- Confidentialité
- Circulation des obligations

III. Les clauses ciblées des pactes d'associés : organiser le pouvoir et anticiper la sortie

- Les clauses relatives à la gestion (non-concurrence, vote, plafonnement de participation, vulnérabilité du dirigeant, etc.)
- Les clauses relatives aux associés (clauses de sortie, garantie de dividendes, etc.)



DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

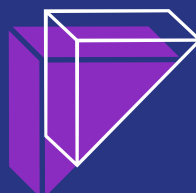
Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Régime social des dirigeants d'entreprise (matin) Audit (après-midi)

Formation reportée

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Évaluer un système de rémunération : revenu immédiat et revenu indirect
- Comparer les statuts de salarié et non-salarié
- Optimiser l'articulation entre rémunération et distribution de dividendes
- Identifier les avantages liés au régime social applicable aux dividendes et comprendre dans quels cas il s'avère favorable
- Apprécier les risques issus de la jurisprudence récente
- Disposer d'une grille de structuration du dirigeant propriétaire : rémunération du mandat social, rémunération des fonctions techniques, dividendes, avec ou sans interposition d'une SPFPL

PÉDAGOGIE

Pierre-Yves LAGARDE,

Consultant spécialisé dans la protection sociale et la rémunération des dirigeants d'entreprise

PROGRAMME

I. Matin

- Analyse d'un système de rémunération
- Choix du statut social

II. Après-midi

- Combinaisons optimales entre rémunération/dividendes selon le niveau de revenu
- Maîtrise des risques juridiques et sociaux
- Cas pratique de synthèse : focus sur le statut de notaire associé

DATE ET HORAIRES

En attente nouvelle date

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

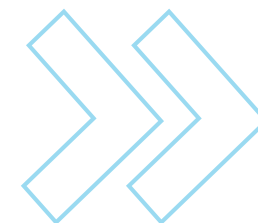
MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.



Ingénierie notariale et régimes matrimoniaux

Formation complète

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Faire une approche comparative et pratique des régimes conventionnels
- Accompagner ses clients tant au moment du choix initial qu'en cas de changement
- Maîtriser les aspects civils et fiscaux de la procédure de changement de régime
- Identifier et traiter liquidativement des avantages matrimoniaux
- Développer une ingénierie matrimoniale pour élaborer de nouvelles stratégies patrimoniales

PÉDAGOGIE

Alex TANI,

Maître de conférences à l'Université de Lorraine

PROGRAMME

I. Conseiller un régime matrimonial adapté

- Les intérêts des différents régimes
- Les aménagements des différents régimes

II. Modifier un régime matrimonial inadapté

- La procédure du changement de régime matrimonial
- Les incidences de l'adoption d'avantages matrimoniaux

DATE ET HORAIRES

Jeudi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

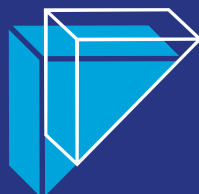
Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

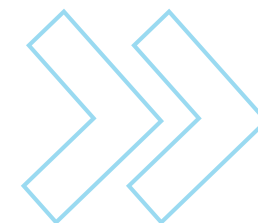
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.



Actualités et problèmes récurrents en pratique notariale internationale

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les dernières jurisprudences relatives à la pratique notariale internationale
- Actualiser leurs connaissances en matière de successions internationales
- Actualiser leurs connaissances en matière de régimes matrimoniaux
- Appréhender les enjeux actuels en matière immobilière (prêts, lutte contre le blanchiment des capitaux, etc.)

PÉDAGOGIE

Marjorie DEVISME,
Directrice du Centre notarial de droit européen,
Docteur en Droit
et **Cyril NOURISSAT**,
Professeur agrégé des facultés de droit

PROGRAMME

I. Les régimes matrimoniaux

- Actualités et problématiques récurrentes

II. Les successions internationales

- Actualités et problématiques récurrentes

III. Les investissements immobiliers

- Actualités et problématiques récurrentes

DATE ET HORAIRES

Jeudi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit international privé

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.

TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Conventions fiscales internationales : applications pratiques en successions et donations



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Appréhender la fiscalité des successions et donations internationales
- Appliquer les conventions fiscales internationales
- Calculer les droits de succession et de donation dans un contexte international
- Pratiquer l'imputation des impôts pays à l'étranger à raison des mêmes biens
- Calculer le taux effectif lorsqu'il est applicable
- Lire et appliquer les conventions internationales OCDE

PÉDAGOGIE

Nathalie THEVENET,
Notaire à Annecy (74)
et **Richard CRONE**,
Notaire honoraire, expert en droit international privé

PROGRAMME

I. Le contexte de la fiscalité des successions

- Diversité des législations
 - Présentation de la fiscalité française
 - Règles de territorialité de l'impôt
 - Abattements et exonérations
 - Délais déclaratifs
 - Conventions internationales : typologie

II. Les critères d'imposition en l'absence de convention internationale

- Article 750 ter du CGI
 - Défunt domicilié en France (article 750 ter, 1° CGI)

- Défunt domicilié à l'étranger (article 750 ter, 2° CGI)
- Défunt domicilié à l'étranger avec héritier(s) résidant en France (au moins six ans au cours des dix dernières années article 750 ter, 3° CGI)
- Notion de domicile fiscal
- Notion de biens imposables
- Les situations de double imposition : principaux mécanismes de neutralisation (imputation, taux effectif, taxation distributive) et non-application du 750 ter, 3° en l'absence de renouvellement de la convention fiscale depuis le 1^{er} janvier 1999

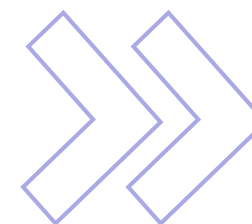
III. Cas pratiques et échanges avec les participants

IV. Examen d'une succession internationale

Grand cas pratique

V. Comparaison de la taxation d'une succession internationale

Avant et après le 17 août 2015



DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit fiscal interne et en droit international privé

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Actualités personnes publiques



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les nouveautés de l'année écoulée tant en jurisprudence que pour les textes légaux et réglementaires en droit public des biens et en droit de l'urbanisme.

PÉDAGOGIE

Philippe DUPUIS,
Consultant au CRIDON Nord-Est

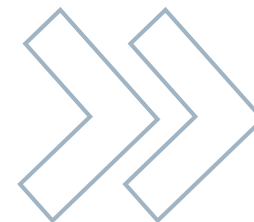
PROGRAMME

Formation d'actualité, dont le programme varie chaque année. L'organisation sera la suivante :

I. Actualités du droit de l'urbanisme

II. Actualités du droit des propriétés publiques

III. Actualités du droit public notarial



DATE ET HORAIRES

Jeudi 19 novembre 2026
9h30 - 17h30

LIEU

60 boulevard de la Tour-Maubourg
75007 PARIS

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances
en droit des personnes publiques

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus
souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas
pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au
moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au
questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant
ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez
pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Projets privés sur le domaine public et privé des personnes publiques



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier et apprécier les spécificités du droit de la propriété publique
- Déterminer si un bien immobilier d'une personne publique appartient au domaine public
- Connaître les instruments juridiques permettant l'occupation privative du domaine public
- Maîtriser les procédures de publicité et de mise en concurrence (et leurs exemptions) pour l'attribution d'un titre juridique d'occupation privative du domaine public
- Identifier si la vente ou la location d'un bien du domaine privé d'une personne publique nécessite un acte administratif de déclassement préalable et l'organisation d'une procédure de publicité

PROGRAMME

I. Quelles clauses pour la vente d'un bien immobilier privé à une personne publique ?

- Les clauses illicites
- Les conditions d'entrée d'un bien dans le domaine public d'une personne publique
- L'incompatibilité entre droit de la copropriété et droit du domaine public

II. Les affaires jugées le 2 décembre 2022 par le Conseil d'Etat

Arrêts étudiés :

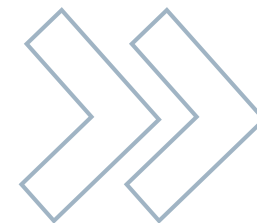
- « Société Paris Tennis » (n° 455033)
- « Hôtel du Palais » à Biarritz (n° 460100)

Réponses ministérielles postérieures

- L'occupation du domaine public
 - Les divers titres d'occupation (BEA, droits réels, ...)
 - Les biens de retour
 - L'éventuelle résiliation pour motif d'intérêt général

PÉDAGOGIE

Philippe TERNEYRE,
Professeur émérite de droit public



• L'occupation du domaine privé

- Les différents contrats
- Les conséquences sur les contrats en cours de l'entrée du bien dans le domaine public

III. La vente d'une propriété publique par une personne publique à une personne privée

- Déclassement
- Vente avec charges / assimilation éventuelle à un contrat de la commande publique

DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
9h30 - 17h30

LIEU

60 boulevard de la Tour-Maubourg
75007 PARIS

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant de bonnes connaissances des fondamentaux du droit de la domanialité publique et privée

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Fiscalité en matière agricole



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Avoir une vision globale des modalités d'imposition des revenus d'activité réalisés par l'exploitant agricole exerçant à titre individuel ou dans un cadre sociétaire
- Identifier les particularités agricoles en matière de plus-values
- Connaître les principaux dispositifs spécifiques aux biens agricoles et ruraux en matière de droits d'enregistrement

PROGRAMME

I. L'imposition des revenus d'activité d'un exploitant agricole

- Le régime fiscal de l'exploitant agricole individuel
 - Les bénéficiaires agricoles : régime réel et micro-BA
 - Imposition des activités commerciales et non commerciales accessoires (CGI, art. 75) – Diversification des activités
- Le régime fiscal des sociétés à activité agricole
 - IR ou IS
 - Risque de basculement à l'impôt sur les sociétés des sociétés civiles (CGI, art. 206)

II. L'imposition des plus-values en matière agricole

- Régime d'imposition des plus-values
 - Cas de l'option pour le maintien des terres dans le patrimoine privé
 - Cas des biens migrants
- Plus-values professionnelles et activité agricole
 - Régimes d'exonération des plus-values professionnelles appliqués aux activités agricoles
 - Focus sur l'art. 151 septies du CGI et les sociétés agricoles : plus-values sociales, plus-values sur parts de sociétés agricoles
- Plus-values immobilières des particuliers et prise en compte de l'indemnité pour amélioration versée au preneur sortant

Formation complète

PÉDAGOGIE

Sandrine BESSON,

Juriste consultante et animatrice de formation CRIDON Lyon

III. La taxation aux droits d'enregistrement en matière agricole

- Droits de mutation à titre onéreux
 - Droits d'enregistrement et opérations faisant intervenir la SAFER
 - Droits d'enregistrement et acquisition par le preneur en place
 - Droits d'enregistrement et acquisition par un jeune agriculteur
 - Cession de parts de sociétés agricoles (CGI, art. 730 bis)
 - Apport à des sociétés agricoles de biens immobiliers grevés d'un passif
- Droits de mutation à titre gratuit
 - Transmission de biens ruraux loués par bail à long terme ou de parts de GFA (CGI, art. 793)
 - Régime « Dutreil » et agriculture, quelques difficultés d'application

DATE ET HORAIRES

Judi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Les spécificités juridiques de l'entreprise viticole



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier et analyser les principaux enjeux juridiques liés à l'activité viticole
- Accompagner et conseiller efficacement les viticulteurs à chaque étape de la vie de leur exploitation, de sa création jusqu'à sa transmission ou cession

PÉDAGOGIE

Elisabeth SEYNHAEVE,
Notaire à Saint-Emilion (33)
Emeric LEHANNEUR,
Notaire à Beaune (21)

PROGRAMME

Analyse des spécificités juridiques applicables à l'activité viticole :

- Les particularités du statut du fermage en viticulture : modalités de fixation du fermage, métayages dérogatoires et diversité des arrêtés préfectoraux
- Le régime des autorisations de plantation

- La répartition des charges liées aux travaux ainsi qu'au financement des plantations, replantations, complantations
- Le devenir des parts de cave coopérative en cas de décès d'un associé-coopérateur ou lors de la cession d'une exploitation assortie d'un engagement coopératif

- Le traitement juridique des spécificités viticoles dans le cadre d'une vente ou d'une cession de parts : marque, gestion des stocks (contrôle et traçabilité de la production), avances aux cultures, analyse des documents spécifiques et des diagnostics particuliers (CVI, déclaration de récolte, cahier des charges, contrôle ODG, analyses PCP)

DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.



CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT



60 Boulevard de La Tour-Maubourg
75007 Paris

Département Formation
formation@csn.notaires.fr